

COMMUNE DE VIDELLES

Le 30 août 2016 convocation a été faite à chacun des membres présents du Conseil Municipal pour la séance du 15 septembre 2016 avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Finances – RH
- Ecoles
- Travaux
- Urbanisme
- Questions diverses

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. LANDOLFI Bernard.

Etaient présents : M.LANDOLFI Bernard, Maire ; M.DEPUYDT Alain, M.BERRIER Jean-Claude, M.LEFEVRE Bernard, M.NEAU Fabrice, Adjoint au Maire, Mme BIHAN Josiane, M BLONDEAU Marcel, M.CHAMPETIER Hubert, M.BERTOL Gino, Mme CABILLON Mélanie, M.CHAMBON Christophe, M FOUGERE Gérard, M.PAILLOUX Yvon, Mme PETIT Marlène Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme HARDOUIN Marine.

Secrétaire : M.LEFEVRE Bernard.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2016 est adopté après lecture.

I – FINANCES – RH

Le Maire indique que les factures concernant les travaux de mise en sécurité de l'église sont payées. Un point budgétaire a été fait en simulation pour le 31/12/2016 permettant de voir et de se projeter sur le planning de travaux de l'école, du ruissellement et du cimetière.

Le Maire informe que suite à une rencontre avec Caroline PARATRE et Patrick IMBERT, il découle que l'avenir de nos subventions reste problématique ; les nouvelles communes et communauté de communes seront privilégiées.

1.1 – Décision modificative N° 2

Le Maire expose qu'au vu du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2, du Code des communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33, de la délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016 et considérant qu'il y a lieu d'émettre les écritures liées à la dissolution de l'AFR et à la régularisation d'une TLE, il y a lieu de réaffecter les crédits comme suit :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
Dépenses			
040	102296	Reprise sur taxe d'aménagement	1,00€
011	6227	Frais d'acte et de contentieux	2 103,80€
Recettes			
002	002	Excédents antérieurs reportés	2 103,80€
042	777	Quote part des subvent.d'inv.transfer.	1,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de la décision modificative n°2.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

II – ECOLES - GARDERIE

Le Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien passée et rappelle que l'effectif de 35 élèves est réparti comme suit : 22 élèves à l'école du Haut et 13 élèves à l'école du Bas.

Le Maire fait part d'une nouvelle embauche suite au départ au mois d'août de l'agent en charge de la garderie. Une nouvelle organisation est en cours.

2.1 – Brocante

Le Maire indique que la brocante organisée par les parents d'élèves des écoles de Videlles est prévue le dimanche 18 septembre.

2.2 – Bons d'achat

Le Maire indique que cette action concerne les administrés scolarisés à partir de la 6^{ème} et âgés de 17 ans au 31/12/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, rappelle qu'un bon d'achat de fournitures scolaires d'une valeur de 30€ est attribué à chaque enfant scolarisé, habitant Videlles, conformément aux dispositions ci-dessus.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

2.3 – Plan de sécurité

Suite aux événements l'éducation nationale demande une vigilance accrue lié à la sécurisation des écoles et des élèves. Des actions vont être mises en place afin d'en renforcer l'efficacité.

III – TRAVAUX

3.1 – Changement des portes d'accès de la mairie et de l'école

Le Maire indique la nécessité du lancement des travaux de changement des ouvertures (fenêtres et portes) de la mairie, de l'école et de son annexe et fait part des propositions des sociétés MICHAUT et ORLANDO.

Le Maire indique que le coût des travaux de changement des fenêtres et des portes de la mairie, de l'école et de son annexe est estimé à 12.948,68€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide les propositions de la société MICHAUT concernant le changement des fenêtres et portes de la mairie pour un coût estimé à 8.978,00€ HT et de la société Christian ORLANDO concernant le changement des accès de l'annexe de l'école pour un coût estimé à 3.970,68€, sollicite une subvention auprès du PNR pour la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à signer tous documents s'y afférents.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

3.2 – Accessibilité – Rampe d'accès

Le Maire rappelle que le projet d'agenda d'accessibilité programmé validé par la délibération 2015/12 intégrait la création d'une rampe d'accès.

Le Maire fait part de la proposition de la société TPS pour un coût estimé à 17.964,00€ HT.
Le Maire rappelle qu'une subvention a été octroyée dans le cadre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition de la société TPS concernant la création d'une rampe d'accès dans la cour de la mairie pour un coût estimé à 17.964,00€ HT.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

3.3 – Lancement des travaux de réhabilitation des écoles

Le Maire indique qu'une réunion préparatoire avec les membres du conseil municipal, l'architecte et les 2 enseignantes sera programmée prochainement afin d'aborder le lancement des travaux de réhabilitation des écoles prévues dans le contrat rural.

Le Maire demande la constitution d'un groupe de travail.

IV – URBANISME

4.1 – PLU

Le 23 septembre il y aura une présentation du PADD et du plan de zonage auprès des services de l'Etat.

4.2 – Travaux de ruissellement – Hameau des Roches

Le Maire rappelle qu'au vue l'étude de ruissellement réalisée par la société LIOSE il y a lieu d'envisager le projet d'aménagements de lutte contre les inondations sur le Hameau des Roches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le lancement de l'opération d'aménagements de lutte contre les inondations sur le Hameau des Roches et prend acte de l'estimation de l'opération est estimée comme suit : travaux prévisionnels pour un coût estimé à 71.870€ HT et acquisition de terrains pour un coût estimé à 32.686€.

Le Conseil municipal sollicite les subventions dans le cadre d'une réserve parlementaire pour la réalisation de cette opération et autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

4.3 – Travaux de ruissellement – Hameau les Baudoins

Le Maire rappelle qu'au vue l'étude de ruissellement réalisée par la société LIOSE il y a lieu d'envisager le projet d'aménagements de lutte contre les inondations sur le Hameau des Baudoins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le lancement de l'opération d'aménagements de lutte contre les inondations sur le hameau des Baudoins et prend acte que cette opération est estimée à 9.160,50€ HT.

Le Conseil municipal sollicite une subvention auprès de la Préfecture de l'Essonne dans le cadre de la dotation de solidarité pour la réalisation de cette opération et autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

Par 14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

4.4 – Ruissellement

Une réunion de présentation de l'étude pour l'acceptation par la police de l'eau et des octroies d'aides financières se déroulera le 21 septembre.

V - DIVERS

5.1 – SIREDOM

Le Maire indique qu'à compter du 1^{er} octobre les consignes de tri des conteneurs jaunes changent. Un affichage se fera dans les panneaux municipaux et une information paraîtra dans le bulletin municipal

5.2 – Salle des fêtes

Le Maire propose, suite au lancement des travaux liés au contrat rural, de stopper la location de la salle des fêtes aux administrés à compter du 1^{er} juillet 2017. Et de maintenir le prêt de la salle aux associations et aux écoles sous la condition que les activités programmées soient encadrées par la mairie.

Les modalités de la convention de prêt de la salle des fêtes devront être redéfinies et adaptées à l'ensemble des autres structures communales.

5.3 – CC2V – Modification des statuts

Le Maire expose qu'au vu du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaires de la CC2V du 28 juin 2016 approuvant la modification des statuts,

Vu les statuts de la CC2V,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la modification des statuts de la CC2V tels qu'annexés à la présente délibération.

Par 14 voix POUR voix CONTRE voix ABSTENTION

5.4 – PNR – Zero phyto

Le Maire confirme la décision d'engager la commune dans une démarche « zéro phyto » conformément à la charte de gestion écologique des espaces communaux du PNR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve l'engagement de la commune dans une démarche « zéro phyto » et approuve la signature de la charte de gestion écologique des espaces communaux du PNR.

Le Conseil municipal souligne l'importance de la communication à ce sujet et notamment sur le fait du non désherbage systématique des espaces publics.

Par 14 voix POUR voix CONTRE voix ABSTENTION

5.5 – Monuments aux morts

Le Maire fait part des propositions reçues de la marbrerie Stranart afin d'effectuer la rénovation des inscriptions et la gravure des 3 « oubliés de Videlles » sur le monument aux morts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la rénovation des inscriptions et la gravure des 3 « oubliés de Videlles » sur le monument aux morts pour un coût estimé à 1.797€ TTC.

Par 14 voix POUR voix CONTRE voix ABSTENTION

LA SEANCE EST LEVEE A 22H45.

Le Maire,
Bernard LANDOLFI

